

AHG/Res.46 (III)

RESOLUTION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie à Addis-Abéba, Ethiopie du 5 au 9 novembre 1966,

Rappelant la place importante assignée au problème de la coopération économique et sociale dans la Charte de l'OUA, notamment à l'article 2 paragraphes 1 b) et 2 b), c), d), et e),

Convaincue de la nécessité pour le Conseil des Ministres d'étudier plus en détail que par le passé, la conjoncture, des problèmes et perspectives de la coopération économique et sociale en Afrique ;

Pleinement consciente de l'apport positif de diverses expériences de coopération économique et sociale multinationale africaine à l'intégration continentale préconisée par la Charte ;

Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire Général administratif sur les conclusions de diverses réunions d'experts organisées en commun par la CEA et l'OUA sur divers problèmes économiques et sociaux,

Tenant compte des difficultés signalées par différents rapports du Secrétaire Général administratif dans l'élaboration des études requises par les Commissions spécialisées :

1. DECIDE de réunir pendant les sessions du Conseil des Ministres en même temps que les Comités A et B un troisième comité spécialement chargé d'étudier en détail les différents aspects de la coopération africaine dans les domaines économiques, social et culturel afin de recommander toute action commune susceptible de hâter les progrès dans ces domaines ;
2. CHARGE à cette fin le Secrétaire Général administratif de poursuivre dans le cadre d'une coopération rationnelle avec la CEA et les différentes organisations oeuvrant en Afrique différentes études faisant ressortir les problèmes et les perspectives de la coopération africaine dans les domaines économique et social ;
3. APPORTE son soutien total aux expériences de coopération économique et sociale multinationale telles que celles qui sont actuellement en cours dans certaines régions géographiques dans le cadre des accords fluviaux et autres ;
4. DECIDE d'adopter les recommandations des réunions conjointes OUA/CEA dans les secteurs du commerce et du développement, des transports et télécommunications telles que présentées dans le rapport CM/132 du Secrétaire Général administratif ;

5. DECIDE de coordonner les positions des dirigeants africains afin d'assurer le succès de la deuxième Conférence mondiale sur le commerce et le développement tant au niveau de la solidarité des pays en voie de développement qu'au niveau des négociations entre ces derniers et des pays industrialisés ;

6. DEMANDE INSTANTANEMENT à tous les Etats membres de fournir au Secrétariat général les informations et les études dont dépend l'élaboration des études de synthèse requise par les commissions spécialisées.

AHG/Res.47 (III)

RESOLUTION SUR LA CONFERENCE MONDIALE SUR LE
COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie à Addis-
Abéba, Ethiopie, du 5 au 9 novembre 1966,

Considérant l'importance de plus en plus grande que prennent les
problèmes du développement économique,

Considérant qu'une des conditions nécessaires du développement des
pays du TIERS-MONDE réside dans la recherche de solutions appropriées à la
détérioration des termes de l'échange,

Considérant que la prochaine Conférence mondiale sur le commerce et
le développement aura, nécessairement, à se pencher sur ce problème essentiel,

Considérant que les pays du TIERS-MONDE devront, s'ils veulent
obtenir des résultats satisfaisants, se présenter à cette Conférence en un front
uni,

Vu l'invitation adressée par le Gouvernement de l'Algérie à l'ensemble
des pays du TIERS-MONDE, à se réunir à Alger, pour harmoniser leurs points de vue,

RECOMMANDE à l'ensemble des Etats membres de l'OUA de répondre favora-
blement à l'invitation du Gouvernement de l'Algérie et de se faire représenter
à cette importante rencontre.

AHG/Res.48 (III)

MOTION DE REMERCIEMENT A S.M.I. HAILE SELASSIE 1er
PAR LE PRESIDENT BOKASSA

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de
l'Unité Africaine, réunie en sa troisième session ordinaire à Addis-Abéba,
Ethiopie, du 7 au 9 novembre 1966,

Considérant l'accueil particulièrement chaleureux et la généreuse
hospitalité réservée aux Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi qu'à leurs
délégations par Sa Majesté Impériale Haïlé Selassié 1er, le Gouvernement et
le peuple éthiopiens,

Resolution On Social And Economic Co-Operation

Organisation of African Unity

Organisation of African Unity

<http://archives.au.int/handle/123456789/420>

Downloaded from African Union Common Repository